

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**REÇU**

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015**

le **12 OCT. 2015**

SOUS DIRECTION

~~~~~

E

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

~~~~~

**33 - TRAVAUX : RECHEMISAGE D'UN TRONÇON DE COLLECTEUR  
DE LA RUE AMBROISE BORDELONGUE (RD N° 9)**

Monsieur LABARTHE expose que la restauration du collecteur unitaire diamètre 400 mm  
cheminant sous la rue Ambroise Bordelongue (RD 9) sur un linéaire de 61 mètres peu  
avant la traversée de la voie ferrée doit être envisagée.

Une technique de réfection dite « sans tranchée » est nécessaire, le tapis d'enrobé de la  
chaussée étant récent, toute intervention traditionnelle est proscrite.

Une consultation des entreprises spécialisées a été menée à bien. Elle désignerait  
l'entreprise SUBTERRA pour un montant de 10 067,80 € HT.

Ces travaux permettront d'étancher ce collecteur détérioré et limiter l'entrée d'eaux claires  
parasites dont le débit a été évalué à 500 m<sup>3</sup>/j par ARTELIA, dans le cadre de la campagne  
de mesures que le bureau d'études a réalisée pour le schéma directeur d'assainissement.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation du 16 septembre 2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE** des travaux tels que ci-énoncés.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 05 octobre 2015.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

